

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 23 juin 2022

Relevé de décisions

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, Martine Gojon	Didier Padey
Communauté de communes Val Guiers	Paul Regallet, Georges Cagnin, Jean-Claude Paravy, Jean-Pierre Drevet Santique	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas Ilbert, Frédéric Touihrat, Patrick Rouland	Daniel Tain

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Myriam Ferrari

Pouvoirs : Virginie Girod à Martine Gojon, François Moiroud à Guy Dumollard, André Bois à Patrick Rouland

Excusés : François Moiroud, Virginie Girod, Laurence Boiron, Patrick Millon-Brodaz, André Bois, Christophe Veuillet, Maire-Lise Marchais

Préalable : validation du compte-rendu du précédent Comité syndical (31 mars 2022)

1- Délibérations

➤ **Finances :**

- **Décision modificative** : (Frédéric Touihrat, maire d'Ayn, sort de la salle)

Le Vice-Président aux finances présente la décision modificative budgétaire concernée :

Cette décision modificative est relative au groupement de commande réalisé en 2021 avec la commune d'Ayn en matière de lecture publique (acquisition d'une imprimante par Ayn).

Dans le cadre de la convention signée entre le SMAPS et la commune d'Ayn, une subvention de 40% des dépenses HT a été attribuée par le Conseil Savoie Mont Blanc au SMAPS d'un montant maximal de 1163€ HT.

Comme indiqué dans la convention, le SMAPS doit reverser à la commune d'Ayn une partie de la subvention perçue soit 40% du montant HT de la facture acquittée pour l'achat d'une imprimante (40% x 134,84€ = 53,94€).

Afin de pouvoir effectuer ce versement, il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 458101 qui n'ont pas été prévus au moment du budget primitif.

La décision modificative porte ainsi sur le transfert des crédits nécessaires du chapitre 020 « Dépenses imprévues » sur le chapitre 458101 « Opération sous mandat ».

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	54 €			
Chapitre 458101 - Opération sous mandat		54 €		

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident cette délibération.

➤ **Ressources humaines** : Contrats Lecture publique
Frédéric Touihrat, maire d'Ayn, revient dans la salle.

Les contrats des deux chargées de mission Lecture publique arrivent à échéance le 30 novembre 2022. Leur renouvellement ne peut se faire que dans le cadre d'un CDI, au terme de 6 années de CDD dans les mêmes missions. Le financement des postes est assuré pour 2023, avec la participation de la DRAC (dernière année dans cette modalité avec les extensions d'horaires - volet Smaps), des Communes membres du RezoLire, des 3 EPCI et du Smaps.

Un travail est en cours pour envisager l'évolution du RezoLire, son pilotage, ses objectifs... en concertation avec les Collectivités associées et Savoie Biblio.

Les actions développées sont :

- le développement du numérique
- la création d'un programme d'animations
- le développement de collections adaptées
- l'organisation d'événements

Fort de ces constats et des travaux du comité d'élus suivant ce dispositif, le Président propose au Comité syndicat du SMAPS de réaffirmer son engagement dans le dispositif REZO LIRE, par l'organisation des services du SMAPS sur le plan humain, matériel et organisationnel, et de poursuivre le travail mis en œuvre afin de favoriser la lecture publique sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident cette délibération.

➤ **Habitat** : Validation de l'OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Lors du comité de pilotage du 13 juin dernier auquel l'ensemble de maires du territoire étaient conviés, la proposition d'OPAH pour la période 2023-2025 a été validée. L'ingénierie universelle n'a pas été retenue suite à un retour des avis des communes et intercommunalités concernant son financement.

Cette proposition fera l'objet d'une transcription dans une convention avec l'ANAH qui sera finalisée à l'automne, puis validée en Comité syndical. Un appel d'offres sera lancé pour retenir un bureau d'études pour l'animation de la démarche. L'objectif est de faire démarrer la nouvelle OPAH début janvier 2023.

Il est précisé que la participation des intercommunalités sera modulée selon le nombre de dossiers déposés sur leurs territoires, mais aussi que le financement du Département n'a pas encore été sollicité, la validation de cette maquette financière permettant donc un calibrage et une discussion plus précise.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident cette délibération.

➤ **CTS / Contrat Territoire Savoie** : Délibération relative au nouveau Contrat départemental 2022-2028

Il s'agit de la quatrième génération du Contrat Territoire Savoie, nommé Contrat départemental.

Le cadre d'intervention est basé sur deux grandes orientations déclinées en fiches actions :

- le développement durable et l'adaptation au changement climatique
- les équipements et services à la personne

La gouvernance politique et administrative des nouveaux contrats a été revue afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'action du Département. La présidence des futurs comités de pilotage sera ainsi assumée par l' élu départemental référent et la gestion administrative et le pilotage technique seront assurés par les services départementaux.

Patrick Rouland s'étonne du faible engagement du CTS pour l'environnement (70 000€), la politique se concentre uniquement sur les espèces invasives (frelon asiatique) sans évoquer la renouée. Il insiste sur la nécessité de soutenir les associations qui travaillent sur ces sujets.

Guy Dumollard propose de demander une inscription dans enveloppe « reste à affecter ».

Jean-Claude Paravy indique que le Département dispose peut-être de subventions sur d'autres lignes, notamment au FDEC.

Guy Dumollard propose que les services du Département interviennent sur le territoire pour présenter les différentes aides qui peuvent être proposées. Cette information n'ayant pas été faite depuis le début du mandat.

Les pièces correspondantes ont été présentées et validées au dernier COPIL CTS.

Le Comité syndical

⇒ **Valide** le Contrat départemental 2022-2027

⇒ **Donne mandat** au Président pour signer le contrat cadre, et le Contrat départemental avec ses annexes

Le prochain COPIL du Contrat départemental aura lieu le 3 novembre.

Les membres du Comité syndical, valident cette délibération – 1 Abstention (Patrick Rouland)

- **TEPOS / Territoire à Energie Positive** : plan d'action ateliers de sensibilisation « Ateliers Climat » et marché correspondant

L'objectif est la sensibilisation du grand public, afin de faire connaître la démarche TEPOS et de mobiliser autour de la transition énergétique ; cette action s'inscrit dans la continuité des deux fresques du climat menées en début d'année qui ont bénéficié d'une bonne participation.

Les ateliers climat se tiendront sous la forme de 3 types d'ateliers :

- comprendre les changements
- mon impact, nos solutions
- j'agis

La première phase se tiendra en octobre 2022 avec 12 ateliers. Un bilan est prévu à l'issue de cette étape afin de programmer la suite.

Comme planifié dans le plan d'action TEPOS, des actions de sensibilisation sont prévues. Pour cela une consultation a été lancée, un prestataire retenu et une subvention LEADER à hauteur de 80 % obtenue.

Le prestataire retenu pour les animations est Transylience, bureau d'études de Chartreuse.

Le chargé de mission précise que des actions en faveur de la jeunesse sont organisées dans les écoles via le conventionnement avec l'ASDER et que le retour des enseignants est très positif. Il sera nécessaire de mettre en valeur le travail réalisé dans ces classes, notamment lors d'événements sur ces thématiques.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident cette délibération.

2- Actualités

- **Rapport d'activité 2021 :**

La présentation est reportée au Comité Syndical de septembre.

➤ **SPL Agence Eco Mobilité :**

Guy Dumollard évoque l'Assemblée générale du 20 juin au cours de laquelle a été validé l'élargissement du périmètre à 6 collectivités de Haute-Savoie (Syndicat Mixte des transports de 4 communautés de communes de Bonneville, Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons, les communautés de communes du Pays d'Évian Vallée Abondance, du Pays de Cruseilles, de Fier et Usses et du Genevois).

➤ **Fonds européens :**

- **Leader** : information sur la décision de principe d'adhérer au GAL Leader « Entre Lacs et Montagnes »

La Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de réduire le nombre de territoires porteurs de Leader, passant de 47 territoires à 12 dans la prochaine génération, entraînant donc l'agrandissement des périmètres des GAL.

Lors du Bureau Syndical du 7 juin dernier, un engagement de principe au GAL Lacs et Montagne a été validé.

Il est rappelé la volonté de garder une animation locale et de défendre un principe de proximité sur le sujet de la gouvernance.

Georges Cagnin indique que sur ce grand territoire de 800 000 habitants, les communes de plus de 10000 habitants seront présentes dans les débats au même titre que l'Avant Pays Savoyard et que cela peut enlever du poids à nos demandes alors même que ces communes ne sont pas éligibles aux financements.

Didier Padey interroge sur l'intérêt d'avoir dès à présent des projets territoriaux globaux et d'ampleur afin de peser plus.

Georges Cagnin répond qu'il s'agirait d'une déviation de l'objectif de Leader qui a pour enjeu le soutien des projets locaux.

Didier Padey précise que le niveau local deviendrait donc à cette échelle le territoire du SMAPS et qu'il faut réfléchir à changer de paradigme et préparer 3 à 4 dossiers pour notre territoire.

- **Alcotra** : retour sur le séminaire de bilan du 9 juin à la Maison du Lac

Il s'agissait de retours d'expériences le matin sur les projets thématiques : social, mobilité, tourisme et entrepreneuriat et jeunesse ainsi que des tables rondes l'après-midi sur les futurs projets.

Guy Dumollard rappelle que l'objectif est de réaliser une nouvelle candidature à l'automne sur 2 à 3 thématiques. La démarche est intéressante car nos territoires sont concernés par des problématiques similaires.

3- Questions diverses

➤ **Diffusion des décisions du Bureau syndical**

Ces comptes-rendus sont diffusés uniquement aux membres du Bureau syndical, ils ne sont pas rendus publics sur le site du SMAPS.

➤ **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 31 mars 2022 :** **14 avril, 17 mai et 7 juin**

➤ **Planning des prochaines réunions du Comité syndical : 27 septembre à 18h30**